

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la Commune de Gennes-sur-Seiche**  
**Département d'Ille-et-Vilaine**  
**Séance ordinaire du 22 février 2021**

L'an deux mil vingt, le 22 février 2021 à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

Date de convocation : 11 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14

**Etaient présents** : M. Béguin Henri -Mme Béтин Madeleine- Mme Coudé-Belloir Anne-Marie- M. Cornée Lionel-Mme Jéby Myriam-M. Lamy Patrice-M. Lamy Vincent-M. Le Droff Roland-M. Raison Eric-M. Rossignol Denis-Mme Tiriau Valérie-Tual Maxime

**Absent** : M. Bondoux Pierre

**Absente excusée** : Mme Brielle Hélène

**Procuration** : --

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Vincent Lamy a été nommé comme secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 05.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

<b>D2021-012</b>	<b><u>D2021-012- FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes de gestion 2020 « Assainissement » - « Lotissement du Grand Pré 3 » et « Commune »</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>
<p>Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,</p> <p>Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020,</p> <p>Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,</p> <p>Considérant que les comptes sont exacts :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.</li><li>2 Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,</li><li>3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,</li></ol> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <p>➤ <b><u>Déclare</u></b> que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.</p>		

<b>D2021-013</b>	<b><u>FINANCES COMMUNALES : Vote du compte administratif 2020</u></b> <b><u>« Lotissement Les Hameaux du Grand Pré 3 »</u></b>	<b>Pour : 11</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>
Après avoir entendu M. le Maire sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « Lotissement du Grand Pré 3 » qui laisse apparaître les résultats suivants		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
Dépenses	209 162.23	174 229.89
Recettes	200 457.99	209 162.23
Résultats 2020	-8 704.24	34 932.34
Résultat antérieur reporté	161 905.81	-209 162.23
Résultat de clôture	153 201.57	-174 229.89
M. Lionel Cornée, 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif.		
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :		
➤ <b><u>ADOpte</u></b> le compte administratif 2020 du budget « Lotissement du Grand Pré 3 » ainsi présenté		

<b>D2021-014</b>	<b><u>FINANCES COMMUNALES : Vote du compte administratif 2020</u></b> <b><u>« Commune »</u></b>	<b>Pour : 1</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>
Après avoir entendu M. le Maire sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « Commune » qui laisse apparaître les résultats suivants		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
Dépenses	612 014.97	438 476.58
Recettes	778 246.47	441 543.70
Résultats 2020	166 231.50	3 067.12
Résultat antérieur reporté	321 730.43	-7 755.18
Part affectée à l'investissement 2020	300 000.00	-
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	43 048.10	23 419.43
Résultat de clôture	231 010.03	18 731.37
M. Lionel Cornée, 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif.		
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :		
➤ <b><u>ADOpte</u></b> le compte administratif 2020 du budget « Commune » ainsi présenté		

<b>D2021-015</b>	<b><u>Demande d'emprunt CDC : 28 rue Jean de Genes</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>
Dans le cadre de la réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie, 28 rue Jean de Genes en un logement social PLUS de Type 3, Vu la possibilité de financement de ce projet par UN prêt spécifique de la Caisse des Dépôts de Consignations (CDC) dans le cadre d'un logement financé par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)		

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le plan de financement suivant :

Réhabilitation logement 28 rue Jean de Gennes			
DEPENSES en TTC		RECETTES	
		VC (PLUS) + Etat	8 001
Missions amiante, plomb, SPS, diagnostic structure, audit thermique, contrôle technique	23 156	Région	43 462
Estimation des travaux (hors MO)	128 071	Emprunt CDC (lgmt conventionné)	20 000
		Département (ct territoire)	8 000
		Autofinancement	71 765
	<b>151 227</b>		<b>151 227</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** une demande d'emprunt de 20 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans les conditions réglementairement prévues et mises en œuvre dans le cadre de PLUS. La proposition de la CDC sera soumise au Conseil pour valider l'autorisation d'emprunt.

<b>D2021-016</b>	<b><u>4 rue Jean de Gennes : Emprunt CDC</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>
<p>Dans le cadre de la réhabilitation 4 rue Jean de Gennes, Vu la délibération D2020-74 portant sur la demande d'emprunt auprès du CDC dans le cadre de cette réhabilitation, Vu la proposition de la CDC (en annexe), Vu l'exposé de M. le Maire,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Valide</b> la proposition d'emprunt pour 10 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la réhabilitation 4 rue Jean de Gennes</li> <li>➤ <b>Autorise</b> M. le Maire à signer la proposition et tout document se rapportant à ce dossier.</li> </ul>		

<b>D2021-017</b>	<b><u>6 rue Jean de Gennes : Emprunt CDC</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>
<p>Dans le cadre de la réhabilitation 6 rue Jean de Gennes, Vu la délibération D2020-74 portant sur la demande d'emprunt auprès du CDC dans le cadre de cette réhabilitation, Vu la proposition de la CDC (en annexe), Vu l'exposé de M. le Maire,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Valide</b> la proposition d'emprunt pour 10 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la réhabilitation 6 rue Jean de Gennes</li> <li>➤ <b>Autorise</b> M. le Maire à signer la proposition et tout document se rapportant à ce dossier.</li> </ul>		

<b>D2021-018</b>	<b><u>Avenants (Ty Mad) – Sous traitance (4.6. rue Jean de Gennes)</u></b>	<b>Pour : 12 Absentions : -- Contre : --</b>																																				
<p>Vu la délibération D2019-84 du 07-10-2019 portant sur l'attribution des lots – Ty Mad Vu la délibération D2020-68 du 31-08-2020 portant sur l'avenant n° 1 de l'entreprise Gaulay Regnier – Ty Mad Vu la délibération D2020-66 du 31-08-2020 portant sur l'attribution des lots – 4.6. rue Jean de Gennes Vu l'exposé de M. Cornée, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Autorise</b> les avenants et actes de sous-traitance suivants</li> <li>➤ <b>Autorise</b> M. le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.</li> </ul>																																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Entreprise</th> <th>N° Avenant</th> <th>HT</th> <th>Nouveau montant MP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>Ty Mad - Avenants</b></td> </tr> <tr> <td>Théhard</td> <td>3</td> <td>+1 598.11 €</td> <td>28 293.36 €</td> </tr> <tr> <td>SFB</td> <td>1</td> <td>-488 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>2</td> <td>+452 €</td> <td>21 052.00 €</td> </tr> <tr> <td>Gaulay</td> <td>2</td> <td>+ 155.00 €</td> <td>57 118.60 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>4.6. rue JGE – Sous traitance</b></td> </tr> <tr> <td>Perrinel</td> <td>Sous-traitant : Cheminées Jouvin - Vitré</td> <td>9 792.58 € max sur marché de 26 931.60 €</td> <td>26 931.60 €</td> </tr> <tr> <td>Martiniault</td> <td>Sous-traitant : Blandin - Lieuron</td> <td>6 648.15 € max sur marché de 69 800.00 €</td> <td>69 800.00 €</td> </tr> </tbody> </table>			Entreprise	N° Avenant	HT	Nouveau montant MP	<b>Ty Mad - Avenants</b>				Théhard	3	+1 598.11 €	28 293.36 €	SFB	1	-488 €			2	+452 €	21 052.00 €	Gaulay	2	+ 155.00 €	57 118.60 €	<b>4.6. rue JGE – Sous traitance</b>				Perrinel	Sous-traitant : Cheminées Jouvin - Vitré	9 792.58 € max sur marché de 26 931.60 €	26 931.60 €	Martiniault	Sous-traitant : Blandin - Lieuron	6 648.15 € max sur marché de 69 800.00 €	69 800.00 €
Entreprise	N° Avenant	HT	Nouveau montant MP																																			
<b>Ty Mad - Avenants</b>																																						
Théhard	3	+1 598.11 €	28 293.36 €																																			
SFB	1	-488 €																																				
	2	+452 €	21 052.00 €																																			
Gaulay	2	+ 155.00 €	57 118.60 €																																			
<b>4.6. rue JGE – Sous traitance</b>																																						
Perrinel	Sous-traitant : Cheminées Jouvin - Vitré	9 792.58 € max sur marché de 26 931.60 €	26 931.60 €																																			
Martiniault	Sous-traitant : Blandin - Lieuron	6 648.15 € max sur marché de 69 800.00 €	69 800.00 €																																			

<b>D2021-019</b>	<b><u>DSIL – Plan de relance « rénovation thermique » : Eclairage leds (couloir du rdc de l'école)</u></b>	<b>Pour : 12 Absentions : -- Contre : --</b>																
<p>Dans le cadre du plan de relance « rénovation thermique » 2021, Après exposé de M. Cornée, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire sur la possibilité de déposer un dossier DSIL au titre de ce plan de relance pour l'éclairage Leds à l'école (couloir du rdc), Vu le plan de financement suivant</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eclairage Leds</td> <td>1 672.00 €</td> <td>DSIL (Plan de relance)</td> <td>1 170.40 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>501.60 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL Dépenses</b></td> <td><b>1 672.00 €</b></td> <td><b>TOTAL Recettes</b></td> <td><b>1 672.00 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Sollicite</b> une subvention dans le cadre du plan de relance de « rénovation thermique »</li> <li>➤ <b>Autorise</b> le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.</li> </ul>			Dépenses		Recettes		Eclairage Leds	1 672.00 €	DSIL (Plan de relance)	1 170.40 €			Autofinancement	501.60 €	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>1 672.00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 672.00 €</b>
Dépenses		Recettes																
Eclairage Leds	1 672.00 €	DSIL (Plan de relance)	1 170.40 €															
		Autofinancement	501.60 €															
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>1 672.00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 672.00 €</b>															

<b>D2021-020</b>	<b><u>Informatisation de la Bibliothèque : Dotation générale de décentralisation</u></b>	<b>Pour : 12 Absentions : -- Contre : --</b>																
<p>Dans le cadre de l'informatisation de la Bibliothèque Communale, Vu les devis d'informatisation, Vu le plan de financement suivant</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Informatisation</td> <td>840.00</td> <td>Dotation générale de décentralisation (Bibliothèque)</td> <td>420.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>420.00</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL Dépenses</b></td> <td><b>840.00 €</b></td> <td><b>TOTAL Recettes</b></td> <td><b>840.00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>			Dépenses		Recettes		Informatisation	840.00	Dotation générale de décentralisation (Bibliothèque)	420.00			Autofinancement	420.00	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>840.00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>840.00 €</b>
Dépenses		Recettes																
Informatisation	840.00	Dotation générale de décentralisation (Bibliothèque)	420.00															
		Autofinancement	420.00															
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>840.00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>840.00 €</b>															

M. le Maire propose de demander l'appui financier de la DRAC Bretagne pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** le plan de financement ci-dessus,
- **Sollicite** une subvention auprès de la Drac dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation « concours particulier pour les bibliothèques ».
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

<b>D2021-021</b>	<b><u>Lotissement : réservation lots n°10 et n° 13</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>									
<p>Vu les demandes de réservations de lots au lotissement « Hameau du Grand Pré 3,</p> <p>M. le Maire demande de se prononcer sur ces demandes.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Emet</b> un avis favorable aux réservations des 2 lots suivants au prix de 38.90 € TTC/m2</li></ul> <table border="1"><thead><tr><th>Lot n°</th><th>Nom</th><th>Superficie</th></tr></thead><tbody><tr><td>10</td><td>M. Peu Yoann / Mme Le Manais - Vitré</td><td>1069 m2</td></tr><tr><td>13</td><td>M. Frasin Sullivan – Argentré du Plessis</td><td>691 m2</td></tr></tbody></table> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Autorise</b> M. le Maire à signer les actes de vente auprès de Maître ODY, notaire à Argentré du Plessis.</li></ul>			Lot n°	Nom	Superficie	10	M. Peu Yoann / Mme Le Manais - Vitré	1069 m2	13	M. Frasin Sullivan – Argentré du Plessis	691 m2
Lot n°	Nom	Superficie									
10	M. Peu Yoann / Mme Le Manais - Vitré	1069 m2									
13	M. Frasin Sullivan – Argentré du Plessis	691 m2									

<b>D2021-022</b>	<b><u>Aménagement Placette devant 28 rue Jean de Genes</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>
<p>Vu l'accord de subvention dans le cadre de la répartition 2020 du produit des amendes de police 2019 pour des travaux : parc de stationnement sur la placette devant le 28 rue Jean de Genes et l'aménagement d'une place PMR pour 8 000.00 €,</p> <p>Vu le devis de l'entreprise Travaux Publics de Bretagne situé à Vitré,</p> <p>Vu l'exposé de M. Le Droff Roland, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Valide</b> le devis de l'entreprise TPB pour un montant de 18 665.00 € HT</li><li>➤ <b>Autorise</b> M. le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant.</li></ul>		

<b>D2021-023</b>	<b><u>Convention PATA 2021-2023 (Point A Temps Automatique)</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>
<p>Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 ;</p> <p>Vu, le projet de convention indiquant les conditions de création et de fonctionnement du groupement de commandes ;</p> <p>Considérant la volonté des communes d'Argentré du Plessis, Brielles, Domalain, Etelles, <b>Gennes-sur-Seiche</b>, Le Pertre, Saint Germain du Pinel, Torcé, et Vergéal de s'associer dans un groupement de commandes afin de réaliser des économies d'échelles sur l'opération de Point à Temps Automatique sur voirie ;</p> <p>Considérant qu'il convient de créer un groupement de commande par convention établie pour la</p>		

durée des travaux de Point à Temps Automatique pour une période de 3 ans à partir de 2021, par délibération de chacun des membres du groupement ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur pour mener à bien les missions du groupement de commande ;

Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres du groupement un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres ;

Après exposé de M. Le Droff Roland, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes.
- **DESIGNE** M. Le Droff Roland, représentant titulaire, et M. Lamy Patrice, représentant suppléant de la commune auprès de la commission d'examen des offres.
- **AUTORISE** M. le Maire du Pertre ou son représentant, commune coordinatrice du groupement de commandes, à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée et à signer les pièces afférentes au marché sur avis de la commission d'examen des offres.

<b>D2021-024</b>	<a href="#"><u>DSIL – Plan de relance « rénovation thermique » : Installation de panneaux solaires(salle des sports)</u></a>	<b>Pour : 12</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>																				
<p>Dans le cadre du plan de relance « rénovation thermique » 2021, Vu l'intérêt de disposer de panneaux photovoltaïques dans une politique énergétique durable, innovante et économiquement viable, Vu le plan de financement suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 25%;">Etudes</td> <td style="width: 25%; text-align: right;">1 620.00</td> <td style="width: 25%;">DSIL (Plan de relance)</td> <td style="width: 25%; text-align: right;">55 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>Panneaux solaires</td> <td style="text-align: right;">108 380.00</td> <td>Fonds de concours Vitré Co</td> <td style="text-align: right;">27 500.00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">27 500.00 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL Dépenses</b></td> <td style="text-align: right;"><b>110 000.00 €</b></td> <td><b>TOTAL Recettes</b></td> <td style="text-align: right;"><b>110 000.00 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Sollicite</b> une subvention dans le cadre du plan de relance de « rénovation thermique »</li> <li>➤ <b>Autorise</b> le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.</li> </ul>			Dépenses		Recettes		Etudes	1 620.00	DSIL (Plan de relance)	55 000.00 €	Panneaux solaires	108 380.00	Fonds de concours Vitré Co	27 500.00 €			Autofinancement	27 500.00 €	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>110 000.00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>110 000.00 €</b>
Dépenses		Recettes																				
Etudes	1 620.00	DSIL (Plan de relance)	55 000.00 €																			
Panneaux solaires	108 380.00	Fonds de concours Vitré Co	27 500.00 €																			
		Autofinancement	27 500.00 €																			
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>110 000.00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>110 000.00 €</b>																			

<b>D2021-025</b>	<a href="#"><u>Plan de relance « continuité pédagogique » Informatisation Ecole</u></a>	<b>Pour : 12</b> <b>Absentions : --</b> <b>Contre : --</b>																
<p>Dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique 2021, Vu l'intérêt présenté pour un équipement adéquat Vu le plan de financement suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Dépenses</th> <th style="width: 25%;">ttc</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Informatique pour 4 classes</td> <td style="text-align: right;">15 968 €</td> <td style="width: 25%;">Subvention équipement socle numérique de base</td> <td style="width: 25%; text-align: right;">11 175 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">4 793 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL Dépenses</b></td> <td style="text-align: right;"><b>15 968 €</b></td> <td><b>TOTAL Recettes</b></td> <td style="text-align: right;"><b>15 968 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Sollicite</b> une subvention dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique 2021</li> <li>➤ <b>Autorise</b> le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.</li> </ul>			Dépenses	ttc	Recettes		Informatique pour 4 classes	15 968 €	Subvention équipement socle numérique de base	11 175 €			Autofinancement	4 793 €	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>15 968 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>15 968 €</b>
Dépenses	ttc	Recettes																
Informatique pour 4 classes	15 968 €	Subvention équipement socle numérique de base	11 175 €															
		Autofinancement	4 793 €															
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>15 968 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>15 968 €</b>															

### Questions diverses :

- Terrain rue de la Pommeraie : document d'arpentage à établir par un géomètre pour la vente d'un lot à bâtir
  - Achat de 4 panneaux « Gennes-sur-Seiche » pour 521.73 € HT
  - Travaux d'entretien des extérieurs : Facture Pierr'eau le Jardinier pour 2 304 € TTC
  - Subvention pour abris-touche non accordée (baisse des dotations)
  - Elections départementales / régionales = 13 et 20 juin 2021
  - Commande d'une pompe à fuel volumétrique pour l'atelier communal
  - Travaux 4.6. rue Jean de Gennes : Le plancher du niveau 1 est à démolir – remplacé par un plancher béton + dallage béton
  - CDD services techniques non pourvu car manque de candidatures pour un poste en « espaces verts ».
  - Les résultats de l'enquête adressée aux jeunes de la Commune (37 réponses sur 160 questionnaires) seront accessibles sur le bulletin d'informations « Gennes Infos ».
- Fin de réunion : 22 H 37



Signatures des membres du Conseil Municipal du 22 février 2021

<b>Henri Béguin</b>	<b>Lionel Cornée</b>	<b>Roland Le Droff</b>	<b>Vincent Lamy</b>
<b>Madeleine Bétin</b>	<b>A.Marie Coudé-Belloir</b>	<b>Pierre Bondoux</b>	<b>Hélène Brielle</b>
<b>Myriam Jéby</b>	<b>Patrice Lamy</b>	<b>Eric Raison</b>	<b>Denis Rossignol</b>
<b>Valérie Tiriau</b>	<b>Maxime Tual</b>		